



Secretariat – Secrétariat

*Check upon delivery*

## **Assemblée des États parties au Statut de Rome**

### **Session plénière sur la coopération**

Mercredi, 8 décembre 2021

#### **Intervention de la Présidente pendant le premier segment : Interventions de haut-niveau portant sur la coopération volontaire**

Je tiens à remercier les co-facilitateurs de la coopération pour cette opportunité d'examiner ensemble comment nous pouvons collectivement renforcer la coopération avec la Cour Pénale Internationale.

Je voudrais commencer cette réflexion en soulignant trois aspects prioritaires de l'Assemblée des États parties.

**Tout d'abord**, je voudrais rappeler que la coopération est vitale pour le fonctionnement de la Cour et que les États parties ont l'obligation de soutenir les fonctions judiciaires et de poursuite de la CPI en fournissant une coopération concrète à toutes les étapes des activités de la Cour, comme prévu au Statut de Rome. Je dois souligner qu'il est également très important de ratifier l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI, qui protège l'intégrité du processus judiciaire en garantissant l'inviolabilité du personnel, des biens et des communications de la Cour.



Excellences,  
Distingués participants,

En 2007, l'Assemblée a adopté un document fondateur qui contient une liste complète de 66 recommandations sur la coopération. Ces recommandations identifient les domaines prioritaires et les défis clés en matière de coopération ; ils fournissent non seulement un aperçu et une direction, mais suggèrent également des solutions pragmatiques possibles pour surmonter les défis. Des mesures de suivi ont également été prises, par exemple en distribuant aux États parties un dépliant décrivant les moyens de mieux mettre en œuvre les recommandations et un questionnaire demandant des informations sur leur mise en œuvre en 2016.

Depuis leur adoption en 2007, les recommandations de l'Assemblée sur la coopération se sont avérées être un outil d'orientation utile et d'une pertinence continue pour les États parties et la CPI, et je suis fermement convaincue qu'en renforçant davantage la coopération des États avec la Cour, nous pouvons garantir son efficacité, crédibilité et indépendance.

**Deuxièmement**, je voudrais réitérer l'importance cruciale d'assurer que les États disposent de règles et de procédures claires pour pouvoir fournir les diverses formes de coopération avec la Cour auxquels ils s'engagent.

Outre les obligations de coopération spécifiques selon lesquelles les États parties s'engagent en vertu du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités, il existe également des diverses formes de



coopération volontaire qui sont très importants pour assurer le fonctionnement efficace de la Cour et des procès équitables et rapides.

J'encourage les États à envisager de signer ces accords-cadres de coopération volontaire afin de faciliter cette coopération essentielle pour l'accomplissement efficace du mandat d'enquête et de poursuite. Les présentations que nous entendrons aujourd'hui sur l'expérience de deux des États qui ont récemment signé ce type d'accords avec la Cour, sont très importantes. Leur expertise en la matière est particulièrement intéressante pour cette Assemblée et nous permet d'avoir une idée précise de ce qui peut être fait à l'échelle nationale.

**Finalement**, une autre question tout aussi importante est de savoir comment mettre en place un mécanisme de coordination entre les autorités nationales traitant les demandes de coopération de la CPI. Dans ce contexte, le deuxième segment plus technique de la plénière d'aujourd'hui constituera un excellent forum pour un dialogue constructif entre tous les États parties sur l'intensification des efforts pour établir un réseau des points focaux nationaux chargés de coordonner des réponses efficaces aux demandes de coopération de la Cour dans le domaine des enquêtes financières, de l'identification et du gel des avoirs. Il est important de souligner à cet égard l'adoption lors de la sixième Session de l'Assemblée en 2017, de la Déclaration de Paris sur les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs, ce qui a donné une impulsion aux efforts accrus de coopération dans ce domaine.



Excellences,  
Distingués participants,

Je voudrais conclure en vous remerciant à nouveau de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous dans ce forum. Je suis prête à répondre à toutes vos questions.

Merci de votre attention.

\*\*\*